



Rencontre CFDT - SSI 10 juillet 2019

La CFDT Finances Publiques a souhaité rencontrer le chef de service des systèmes d'information pour faire un point de situation.

→ Fermetures et restructurations

A tous les niveaux (national et local), les agents sont confrontés aux fermetures et restructurations : éditique, AT, ADO, ...

Les agents dont le service ferme vont devoir demander une mutation nationale au département en 2020. Certes prioritaires pour leur affectation au local lors de l'année de la fermeture, les agents des DiSI seront en concurrence avec ceux des DDFiP/DRFiP dans la même situation. En tout état de cause, cette priorité n'est valable qu'une année et ne permettra pas aux directeurs locaux de lisser dans le temps l'impact des restructurations.

Les mesures d'accompagnement sont insuffisantes et moins favorables que ce que certains ne l'imaginent.

→ Le cas des ADO (services d'acquisition de données)

Le chef de service déplore que des entretiens individuels proposés dans le cadre de la fermeture de ces services soient quelques fois boycottés. La CFDT s'est donc efforcée d'expliquer en quoi la perception des agents pouvait différer de celle de la direction :

1) Même si des changements sont inéluctables, des agents se sentent trahis :

* que les techniques évoluent et que les services d'ADO doivent s'adapter, cela n'est pas contestable. Par contre, personne n'avait envisagé une fin aussi abrupte.

* les derniers signaux émis par la direction (« découverte » de nouveaux stocks à numériser, mise en place de NUMFLUX) laissaient espérer une transition en douceur.

2) Dans ce contexte, on peut comprendre une perte de confiance envers la direction. Or, si les mesures de restructurations sont collectives, les mesures d'accompagnement sont, elles, individuelles. Il est donc fondamental que la direction informe nommément et sans ambiguïté les agents de leur appartenance au périmètre concerné ainsi que de leurs droits.

3) En bonne logique, si on refuse aux agents le droit de participer au mouvement local au motif que leur service est restructuré, ils devraient ipso facto pouvoir bénéficier sans délai des aides à la restructuration prévues. Le flou des réponses obtenues ne peut qu'entretenir le doute quant à la loyauté de l'administration envers ses agents.

Pour la **CFDT Finances Publiques**, la loi sur la transformation de la fonction publique qui va supprimer certaines prérogatives des CAP, dont celle relative aux mobilités, va impacter les agents de plein fouet. Ces évolutions ne sont pas de nature à rassurer les agents ni à favoriser un dialogue serein.

→ Télétravail

Du ministre au directeur général tout le monde vante les vertus du télétravail. Mais en ce domaine, les informaticiens font partie des plus mal lotis.

Pour la **CFDT Finances Publiques** il faut l'ouvrir aux agents de l'exploitation et de l'assistance, et reconnaître la charge que cela fait peser sur les encadrants « référents »

Quant au travail à distance dans des locaux de la DGFIP, la direction doit s'assurer de la pérennité du service « point de chute » (cf. géographie revisitée).

→ Assistance

1) Que signifie « évolution et organisation des CiD et SiL » ? (Cf. note aux directeurs du 1^{er} février 2019 concernant la maîtrise des risques.)

Pour le chef de service, les modes d'intervention de ces services sont en train de converger ce qui implique, à terme, leur fusion.

2) La **CFDT Finances Publiques** réitère sa demande de banalisation des postes d'encadrants CiD (analyste ou PSE). En effet, une soixantaine de CiD ne disposent pas d'encadrement de niveau inspecteur pour animer ces équipes.

Le chef de service a un problème de gestion des ressources rares que constituent les PSE : faute de meilleure option, il préfère cantonner l'encadrant à son rôle de pilotage.

Il indique au passage que la CiD du Gers reste totalement non pourvue faute de candidat.

3) Selon le rapport de la Cour des Comptes l'assistance représente 21 % des effectifs. Il faut en réduire les coûts, donc la masse salariale, donc réduire le nombre d'agents.

Le chef de service indique que des éléments contenus dans ce rapport ont été fournis par la DGFIP (comme l'obsolescence applicative). Les éléments incongrus sont pure interprétation de la Cour des Comptes. Il est en attente d'un rapport de la MNRA sur l'assistance.

→ « Démétropolisations » de postes de centrale

Le ministre M. Darmanin a annoncé plusieurs milliers de délocalisations (démétropolisations) de postes de centrale. Les agents informaticiens de Centrale sont inquiets. Quels services doivent partir ?

Pour le chef de service, il semble que les services de développement soient en effet plus à même d'être déplacés. En 1978, une partie des agents des bureaux informatiques avaient été invités à aller travailler à Nantes. Les services créés à l'époque y sont toujours présents. Par ailleurs, la part des développements réalisés en ESI a vocation à s'accroître. Les choses se feront de façon graduelle pour ne pas déstabiliser les équipes.

→ Recrutement

- La **CFDT Finances Publiques** demande des épreuves informatiques, au même niveau que celles de comptabilité ou de fiscalité, dans tous les concours et examens.

Pour le chef de service, ce sujet n'est pas une priorité.

- La **CFDT Finances Publiques** évoque le délai de séjour de 3 ans pour un programmeur dans son premier poste. En cas de succès à l'examen de PSE, il reste tenu par le délai de séjour imposé par RH. Pour la **CFDT Finances Publiques** c'est un gâchis au niveau des savoirs et aussi au niveau de la rémunération de l'agent.

Le chef de service admet que deux logiques entrent là en contradiction (la stabilité des postes et l'encouragement à progresser) mais répond que les RH ne souhaitent pas rouvrir le sujet (d'autres profils sont concernés) et privilégient la visibilité sur les postes.

- En octobre 2018, 105 postes de programmeurs étaient à pourvoir. Seuls 61 stagiaires ont été accueillis à l'ENFiP de Toulouse. Au final, le nombre de postes restant à pourvoir augmente : 11 à Bordeaux, 11 à Poitiers, 11 à Nantes, ... De même, pour la première fois à Nantes des postes disponibles d'inspecteur n'ont pas été demandés (3 PSE, 1 analyste). Et la situation ne devrait pas s'améliorer : la Cour des Comptes estime à 1000 le nombre de départs en retraite d'informaticiens de la DGFIP dans les 3 ans !

Pour le chef de service (qui conteste l'estimation de la CC), il faut gérer la pénurie dans un marché en tension. Il met beaucoup d'espoir dans la publicité faite par les apprentis de retour dans leur école, après avoir effectué leur stage dans les services informatiques de la DGFIP.

Plus généralement, la **CFDT Finances Publiques** demande de la visibilité pour les agents.

Le chef de service répond que, budgétairement contraint, le service SI met tout en œuvre pour survivre. Lorsque le budget sera plus étoffé, le SSI pourra mieux faire.

Certes, les contraintes sont fortes mais les possibilités d'améliorations à budget constant sont également nombreuses : nous aurions aimé voir notre chef de service moins fataliste et plus imagitatif ...

Vos représentant-e.s :

Dominique Féral, chargée de développement informatique

Jacques Lemaire, secrétaire national